Autorisation de Conduite En Sécurité des gerbeurs (ACES) R485 cat 1 et 2

Formation à la sécurité au travail

DUREE : 14h

Public concerné	Personnel désigné de l'établissement
Durée	14h
Prérequis	Avoir au moins 18 ans.
Nbre de participants	Groupe de 4 à 6 personnes maximum.
Lieu de la formation	Intra entreprise (sous réserve des VGP à jour et installations conformes).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation et être capable d'utiliser un gerbeur en respectant les règles de conduite et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique :

- La réglementation ;
- La technologie : les principales catégories des gerbeurs et leurs caractéristiques ;
- Leurs utilisations et fonctionnements ;
- Les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance ;
- La prévention : protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux ;
- Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols ;
- Les règles de stationnement ; les principaux facteurs d'accidents.

Partie pratique :

- Vérifications du matériel : État général ; adéquation du gerbeur avec la charge (levée de moins ou plus de 2.5m) ;
- Les différents organes et leurs fonctions, dispositifs de sécurité ;
- Manœuvres : Opérations de prise de poste ;
- Prise et dépose d'une charge ;
- Circulation avec un gerbeur à vide et en charge ;
- Positionnement en descente de plan incliné, arrêt de sécurité ;
- Opérations de fin de poste.

PEDAGOGIE ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Formation théorique en salle de cours (vidéo projections de PPT et Film) et pratique dispensée par notre formateur spécialisé suivant le programme.

Exercices pratiques réalisés sur la plateforme pédagogique de CEFOGEM – chez les partenaires CEFOGEM ou chez le client

EVALUATION DU CONTROLE DE CONNAISSANCE

Contrôle continue des connaissances et des techniques tout au long de la formation par le biais d'une grille d'évaluation d'atteinte des objectifs et de mises en pratique, afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes visés.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Contrôle des connaissances et des techniques tout au long de la formation
- Délivrance d'une attestation de conduite sous réserve de capacité.